

LES LITS HALTE SOINS SANTÉ DE NOUVELLE-AQUITAINE EN 2017

- Analyse des rapports d'activité des structures

LES LITS HALTE SOINS SANTÉ DE NOUVELLE-AQUITAINE EN 2017

Une étude financée par

L'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

Réalisée par l'ORS Nouvelle-Aquitaine

Nadine SCANDELLA

CONTEXTE	1
----------------	---

I. UN DISPOSITIF REGIONAL DE 10 STRUCTURES DE LITS HALTE SOINS SANTE (LHSS)	2
• 70 places de LHSS installées	3
• 305 personnes accueillies dans les LHSS de la région en 2017	4
• 284 personnes admises dans les structures de LHSS de Nouvelle-Aquitaine en 2017	11
• Près de 45 ETP en poste dans les LHSS de la région	14
• Des partenariats nombreux et variés	15

INDEX DES GRAPHIQUES

Graph. 1.	Répartition par sexe et âge des personnes accueillies* par les LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2017	4
Graph. 2.	Répartition des équivalents temps plein (ETP) en poste* dans les structures de LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2017	14

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1.	Le dispositif des LHSS de Nouvelle-Aquitaine, fin 2017	2
Tableau 2.	Les places de LHSS de Nouvelle-Aquitaine et leurs spécificités, en 2017	3
Tableau 3.	Les personnes accueillies par les LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2017	4
Tableau 4.	Répartition par statut matrimonial des personnes accueillies par les LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2017	5
Tableau 5.	Répartition par nationalité des personnes accueillies par les LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2017	5
Tableau 6.	Répartition par mode d'hébergement avant l'admission des personnes accueillies par les LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2017	6
Tableau 7.	Répartition par type de protection maladie de base des personnes accueillies par les LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2017	7
Tableau 8.	Répartition par type de complémentaire santé des personnes accueillies par les LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2017	7
Tableau 9.	Répartition par type de ressources des personnes accueillies par les LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2017	8
Tableau 10.	Répartition par pathologies justifiant l'admission, des personnes accueillies par les LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2017	9
Tableau 11.	Nombre de structures de LHSS de Nouvelle-Aquitaine* selon les accompagnements à l'accès aux soins, en 2017	10
Tableau 12.	Nombre de structures de LHSS de Nouvelle-Aquitaine selon les accompagnements à l'accès et au maintien des droits sociaux, en 2017	11

Tableau 13.	Répartition des admissions dans les de LHSS de Nouvelle-Aquitaine selon l'origine de la demande d'admission, en 2017	11
Tableau 14.	Nombre d'admissions, de demandes reçues et rapport entre nb de demandes reçues et nb d'admissions (%), dans les de LHSS de Nouvelle-Aquitaine (1 ;2), en 2017	12
Tableau 15.	Répartition des refus d'admissions enregistrées par les structures de LHSS de Nouvelle-Aquitaine selon le motif de refus, en 2017	13
Tableau 16.	Répartition des sorties enregistrées par les structures de LHSS de Nouvelle-Aquitaine selon l'orientation à la sortie, en 2017	13
Tableau 17.	Répartition des équivalents temps plein (ETP) en poste* dans les structures de LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2017	15

CONTEXTE

L'Agence régionale de la santé Nouvelle-Aquitaine a souhaité disposer d'un bilan du dispositif régional des lits halte soins santé (LHSS). Un projet de lits halte soins santé est expérimenté en France à partir de 1993 par le Samu social. Ils sont pérennisés par la loi de financement de la sécurité sociale du 19 décembre 2005 et leurs conditions d'organisation et de fonctionnement inscrites dans le décret 2006-556 du 17 mai 2006. Dix ans plus tard, le décret n° 2016-12 du 11 janvier 2016 relatif aux conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des structures dénommées « lits halte soins santé » (LHSS) et « lits d'accueil médicalisés » (LAM) vient préciser ce dispositif.

Les LHSS « accueillent des personnes majeures sans domicile fixe, quelle que soit leur situation administrative, ne pouvant être prises en charge par d'autres structures, dont la pathologie ou l'état général, somatique ou psychique, ne nécessite pas une prise en charge hospitalière ou médico-sociale spécialisée mais est incompatible avec la vie à la rue ». Les LHSS ne sont pas dédiés à une pathologie donnée. Ils ont pour missions de dispenser des soins médicaux et médicosociaux, de mettre en place un accompagnement social personnalisé et de préparer avec la personne un projet de sortie. La durée prévisionnelle de séjour est de deux mois.

Ce bilan est réalisé par l'Observatoire régional de la santé Nouvelle-Aquitaine à partir des rapports d'activité renseignés par les structures et recueillis par l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine. Les rapports d'activité ne sont pas standardisés à l'échelle nationale mais reprennent un format utilisé par plusieurs ARS. Ce recueil est le premier initié dans la région par l'ARS.

L'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine pilote et finance cette étude.

I. UN DISPOSITIF REGIONAL DE 10 STRUCTURES DE LITS HALTE SOINS SANTE (LHSS)

Fin 2017, le dispositif est installé dans neuf départements de Nouvelle-Aquitaine. Les structures sont implantées dans la ville principale du département. Le département des Pyrénées-Atlantiques compte deux services, un situé à Pau et l'autre à Bayonne. Aucun service n'est implanté dans les trois départements de Charente, Corrèze et Creuse.

Neuf structures ont le statut associatif et une le statut d'établissement public administratif (CCAS de Bordeaux). Les gestionnaires de LHSS assurent également la gestion de dispositifs du champ social, parfois médico-social ou sanitaire. Les dispositifs les plus fréquents sont les centres d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS) et les dispositifs pour les demandeurs d'asile : les centres d'accueil pour les demandeurs d'asile (CADA), les centres provisoires d'hébergement pour les demandeurs d'asile (CPH), les dispositifs d'accueil des mineurs étrangers non accompagnés. Certains gèrent des dispositifs d'urgence sociale comme le 115 ou les SIAO, des hébergements d'urgence, des dispositifs de sous location ou « un logement d'abord », des maisons relais, des ateliers d'insertion.

Ces associations gèrent également des dispositifs relevant de l'aide sociale à l'enfance et de la prévention spécialisée : maison d'enfant à caractère social (MECS), action éducative en milieu ouvert (AEMO), accompagnement éducatif à domicile (AED), actions de réparation pénale pour mineurs (RPM).

Ces mêmes associations sont également gestionnaires de services médico-sociaux : un service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH), des établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD) et des accueils de jours pour personnes atteintes de démence. Le secteur sanitaire est cité à travers un centre de guidance infantile et un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

Tableau 1. *Le dispositif des LHSS de Nouvelle-Aquitaine, fin 2017*

Association	Ville d'implantation
17-Cordia	La Rochelle
24-Asso. Soutien Dordogne	Périgueux
33-CCAS Bordeaux	Bordeaux
40-Asso. Le Prado	Mont-de-Marsan
47-Asso. La Sauvegarde	Agen
64-Asso. Atherbea	Bayonne
64-Asso. OGFA	Pau
79-Asso. L'Escale	Niort
86-Asso. Audacia	Poitiers
87-Asso. ARSL	Limoges
Nouvelle-Aquitaine	10 sites

Source : *Rapports d'activité des LHSS 2017- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine*

CCAS : Centre communal d'action sociale ; OGFA : Organisme de Gestion des Foyers Amitié ; ARSL : Association de réinsertion sociale du Limousin

➤ 70 places de LHSS installées

Le dispositif régional comprend 70 places autorisées et installées fin 2017. Chaque association a regroupé les places sur un seul site.

La taille des structures varie de 2 lits à Mont-de-Marsan à 16 lits à Bordeaux.

Les chambres individuelles sont majoritaires : 49 sur 70 places mais les lits en chambres de 2 ou 3 lits représentent 30 % de la capacité. Les chambres partagées sont situées dans les structures disposant des plus grandes capacités.

Plus de la moitié des chambres sont équipées d'accès pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite. Un dispositif d'appel d'urgence de jour et de nuit est installé dans près de 70 % des chambres.

Six structures donnent la possibilité d'accueillir des tiers (enfant ou conjoint) et trois des animaux.

Tableau 2. Les places de LHSS de Nouvelle-Aquitaine et leurs spécificités, en 2017

	Nb de places	Nb chambres individuelles	Accès à mobilité réduite	Dispositif d'appel d'urgence de jour et de nuit	Accueil de tiers	Accueil d'animaux
17-Cordia	10	6	0	0	non	non
24-Soutien Dordogne	6	Agen 5	3	0	oui	oui
33-CCAS Bordeaux	16	6	5	16	non	non
40-Le Prado	2	2	2	2	non	non
47-La Sauvegarde	5	5	1	5	oui	non
64-Atherbea	6	6	4	0	oui	non
64-OGFA	7	7	3	7	oui	oui
79-L'Escale	5	5	5	5	oui	non
86-Audacia	4	4	4	4	oui	oui
87-ARSL	9	3	9	9	non	non
Nouvelle-Aquitaine	70	49	36	48	6	3

Source : Rapports d'activité des LHSS 2017- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

➤ 305 personnes accueillies dans les LHSS de la région en 2017

Au cours de l'année 2017, 305 personnes ont été accueillies par les LHSS de la région, dont 31 % de femmes. Les deux sites de Bordeaux et Limoges sont caractérisés par une part nettement plus élevée de femmes (proche de la moitié) alors que ceux d'Agen et Bayonne ont accueilli moins de 10 % de femmes.

Le rapport entre le nombre de personnes accueillies et le nombre de places s'élève à 4,4 personnes par place. Ce rapport varie de moins de 2 à 7 selon les structures.

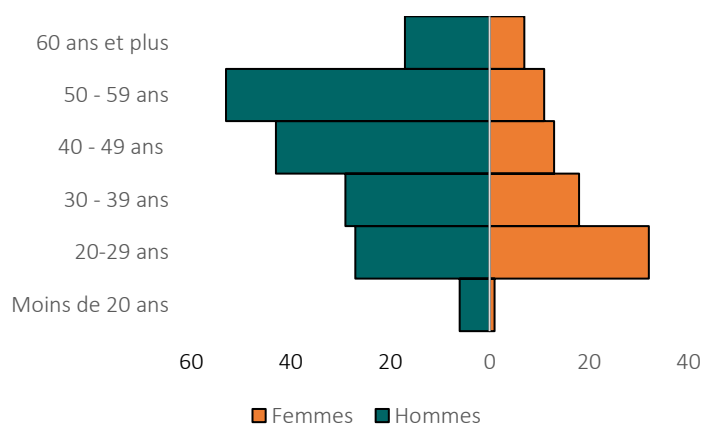
Tableau 3. Les personnes accueillies par les LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2017

	Femmes	Hommes	Total	% de femmes
17-Cordia	9	36	45	20,0
24-Soutien Dordogne	7	12	19	36,8
33-CCAS Bordeaux	36	38	74	48,6
40-Le Prado	2	5	7	28,6
47-La Sauvegarde	1	19	20	5,0
64-Atherbea	1	11	12	8,3
64-OGFA	5	21	26	19,2
79-L'Escale	8	27	35	22,9
86-Audacia	1	6	7	14,3
87-ARSL	25	35	60	41,7
Nouvelle-Aquitaine	95	210	305	31,1

Source : Rapports d'activité des LHSS 2017- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

La répartition par sexe et âge des personnes accueillies en 2017 est caractérisée par une augmentation du nombre d'hommes avec l'âge alors que chez les femmes c'est l'inverse, le nombre de femmes accueillies diminue avec l'âge. L'entrée dans le dispositif est exceptionnelle avant 20 ans. Plus de la moitié des femmes accueillies sont âgées de 20-39 ans (61 %) et plus de la moitié des hommes de 40-59 ans (55 %). Le nombre important de femmes de 20-29 ans est à rapprocher de l'accueil de femmes enceintes par deux structures (Bordeaux et Limoges).

Graph. 1. Répartition par sexe et âge des personnes accueillies* par les LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2017



Source : Rapports d'activité des LHSS 2017- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine
* sexe et âge non renseignés : 15,7 %

Plus de 90 % des personnes accueillies sont isolées car célibataires, séparées ou divorcées ou veuves. Environ 8 % sont en couple, mariées ou en union libre.

Tableau 4. Répartition par statut matrimonial des personnes accueillies par les LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2017

	Nombre	%
Célibataire	200	68,7
Séparé(e)/Divorcé(e)	57	19,6
Marié(e)	18	6,2
Veuf(ve)	11	3,8
Union libre / PACS	5	1,7
Total renseigné	291	100,0
Non renseigné	14	4,6

Source : Rapports d'activité des LHSS 2017- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

Les personnes de nationalité française représentent 35 % des personnes accueillies, celles de nationalité étrangère immigrées depuis un pays non européen la moitié et celles immigrées depuis un pays européen près de 12 %.

Tableau 5. Répartition par nationalité des personnes accueillies par les LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2017

	Nombre	%
Française	100	35,1
Etrangère UE	33	11,6
Etrangère hors UE	151	53,0
Sans identité	1	0,4
Total renseigné	285	100,0
Non renseigné	20	6,6

Source : Rapports d'activité des LHSS 2017- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

Plus de 60 % des personnes accueillies en 2017 vivaient à leur entrée dans la rue ou en hébergement d'urgence, près de 20 % vivaient dans une structure sociale, médico-sociale ou sanitaire. Près de 15 % disposaient d'un logement précaire ou de fortune.

Tableau 6. Répartition par mode d'hébergement avant l'admission des personnes accueillies par les LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2017

	Nombre	%
Sans abri		
Personnes vivant dans la rue	113	40,4
Personnes en hébergement d'urgence (CHU)	59	21,1
Sans logement		
Personnes sortant d'établissements (sociaux, médico-sociaux, sanitaires), de foyers	33	11,8
Personnes en centre d'hébergement pour personne sans domicile (CHRS)	24	8,6
Personnes en hébergement de fortune (squatt, camion, voiture, etc.)	20	7,1
Logement précaire	19	6,8
Autres	12	4,3
Total renseigné	280	100
Non renseigné	25	8,2

Source : Rapports d'activité des LHSS 2017- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

Près d'un tiers des personnes accueillies au cours de l'année 2017 est affilié au régime général ou à un autre régime de protection maladie. Une proportion équivalente est affiliée à la couverture maladie universelle (CMU) et plus d'un quart par l'aide médicale d'Etat (AME). Cette aide donne accès aux soins aux personnes de nationalité étrangère en situation irrégulière résidant en France depuis au moins trois mois¹ et disposant de faibles ressources. La part de situations non renseignées est élevée et susceptible de biaiser les résultats.

D'après les données déclarées, le nombre de personnes bénéficiant du régime des affections de longue durée (ALD) est de 30, ce qui correspond à 12 % des personnes dont la protection maladie de base est renseignée (258 personnes). Cette proportion varie de 0 dans cinq structures à 40 %.

¹ La condition de résidence ne s'applique pas aux enfants mineurs.

Tableau 7. Répartition par type de protection maladie de base des personnes accueillies par les LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2017

	Nombre	%
Affiliation au régime général	71	27,5
Autre régime obligatoire d'assurance maladie	11	4,3
Couverture maladie universelle (CMU)	80	31,0
Aide médicale État (AME)	67	26,0
Sans couverture	29	11,2
Total renseigné	258	100,0
Non renseigné	47	15,4

Source : Rapports d'activité des LHSS 2017- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

Les structures ont renseigné l'existence d'une complémentaire santé pour 177 personnes. Si on rapporte cet effectif à celui des personnes couvertes par un régime d'assurance maladie et susceptibles d'avoir une couverture complémentaire (exclusion des bénéficiaires de l'AME qui couvre les soins à 100 %), soit 162 personnes, ce sont près de 90 % des personnes couvertes par une protection maladie qui sont également couvertes par une complémentaire, majoritairement la CMUc.

Les personnes non couvertes par une complémentaire sont en nombre équivalent à celui de personne sans protection maladie.

Tableau 8. Répartition par type de complémentaire santé des personnes accueillies par les LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2017

	Nombre
Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C)	100
Assurance complémentaire facultative (mutuelle)	43
Sans couverture complémentaire	34
Total renseigné	177
Non renseigné	

Source : Rapports d'activité des LHSS 2017- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

Près de la moitié des personnes accueillies dans les services de LHSS ne dispose d'aucune ressource. Les personnes percevant des ressources de la solidarité (allocation adultes handicapés, revenu de solidarité active, allocation temporaire d'attente ou allocation pour demandeur d'asile) représentent près de 40 % des personnes accueillies. Les revenus de remplacement (retraite, pré-retraite, pension d'invalidité, indemnités journalières de sécurité sociale, allocation de chômage), liés au travail, concernent 11 % des personnes, les revenus d'activité environ 1 %.

Tableau 9. Répartition par type de ressources des personnes accueillies par les LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2017

	Nombre	%
Sans revenu ni ressource	147	48,8
RSA	46	15,3
AAH	42	14,0
Revenu de remplacement*	33	11,0
Revenu de l'activité (salaires et primes)	4	1,3
ATA, ADA**	29	9,6
Total renseigné	301	100,0
Non renseigné	4	1,3

Source : Rapports d'activité des LHSS 2017- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

*pension de retraite, allocation de pré-retraite, pension d'invalidité, indemnités journalières de sécurité sociale, allocation chômage, etc.

** ATA : Allocation temporaire d'attente et ADA : allocation pour demandeur d'asile (ADA)

Le questionnaire propose une liste de pathologies ayant justifié l'admission dans la structure et la possibilité d'indiquer d'autres pathologies. Les représentants de LHSS ont répertorié 65 % des personnes accueillies dans les pathologies de la liste et 35 % en précisant des pathologies autres. Ces résultats indiquent qu'aucune pathologie à l'origine de l'admission ne domine. Les pathologies traumatiques et orthopédiques avec le besoin de soins pré et post-opératoires regroupent 20 % des personnes. L'ensemble des pathologies chroniques (y compris les maladies neurodégénératives, psychiatriques, infectieuses chroniques, diabète, décompensation de maladie chronique) constituent la moitié des pathologies indiquées et cette proportion est un *minima*. Pour mémoire, le nombre renseigné de personnes en ALD dans les questionnaires est de 30.

Les deux structures de Bordeaux et Limoges ont indiqué avoir accueilli 24 femmes enceintes pour accompagner le suivi de leur grossesse et 3 femmes suite à une intervention volontaire de grossesse (post IVG).

Tableau 10. Répartition par pathologies justifiant l'admission, des personnes accueillies par les LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2017

	Nombre	%
Pathologies listées dans le questionnaire	194	65,1
Pathologies traumatiques et orthopédiques	46	15,4
Pathologies chroniques	41	13,8
Psychiatrie	36	12,1
Maladies infectieuses chroniques (VIH, Hépatites)	32	10,7
Diabète	20	6,7
Pathologies neurologiques (Parkinson, Alzheimer, sclérose en plaque, AVC...)	16	5,4
Pathologies dermatologiques	3	1,0
Autres pathologies précisées	104	34,9
<i>Grossesse et post IVG</i>	27	9,1
<i>Addictions</i>	17	5,7
<i>Soins pré et post-opératoires</i>	12	4,0
<i>Altération de l'état général (AEG)</i>	12	4,0
<i>Décompensation maladie chronique</i>	5	1,7
<i>Perte d'autonomie à la rue</i>	4	1,3
<i>Ophthalmologie</i>	4	1,3
<i>Cardiologie</i>	4	1,3
<i>Soins spécialisés</i>	3	1,0
<i>Dégénérescence cognitive</i>	2	0,7
<i>Oncologie</i>	2	0,7
<i>Endocrinologie</i>	1	0,3
<i>Gastroentérologie</i>	1	0,3
<i>Hépatologie</i>	1	0,3
<i>Non précisé</i>	9	3,0
Total renseigné	298	100,0
Non renseigné	7	2,3

Source : Rapports d'activité des LHSS 2017- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

Les données relatives à l'accompagnement médico-social sont demandées sous la forme de proportion de personnes concernées par chaque type d'accompagnement. Aussi, il n'est pas possible de donner un effectif régional mais seulement le nombre de structures réalisant chaque type de prestation.

Les structures assurent toutes en interne des consultations médicales et des soins infirmiers. Sept à huit sur neuf répondants réalisent également des suivis psychologiques, des soins d'hygiène et de nursing et un accompagnement à la vie quotidienne. Les autres prestations sont moins fréquentes (soins paramédicaux, éducation thérapeutique et à la santé). Toutes les structures font appel à leurs partenaires pour des prestations médicales spécifiques et sept sur neuf spécifiquement pour des suivis psychiatriques ou psychologiques.

Tableau 11. Nombre de structures de LHSS de Nouvelle-Aquitaine* selon les accompagnements à l'accès aux soins, en 2017

	Nb de structures réalisant l'accompagnement*
Accès aux soins	
Consultations médicales	9
Soins infirmiers	9
Suivi psychologique	8
Soins d'hygiène et de confort (nursing)	7
Accompagnement à la vie quotidienne	7
Soins paramédicaux	5
Éducation thérapeutique	5
Éducation à la santé	3
Prestations extérieures	
Prestations médicales spécialisées	9
Suivi psychiatrique / psychologique	7

Source : *Rapports d'activité des LHSS 2017- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine*
 * 9 structures répondantes sur 10

La quasi-totalité des structures proposent une aide à la gestion du budget, qui a concerné 22 % des personnes accueillies en 2017. Les accompagnements pour les démarches administratives et l'aide juridictionnelle sont réalisés par la quasi-totalité des structures et ont touché respectivement 81 % et 8 % de la file active. Six structures sur huit ayant répondu indiquent assurer des accompagnements pour le maintien et l'ouverture de droits sociaux, quatre indiquent aider à l'accès au logement. Les autres aides signalées concernent l'accès à un hébergement, la mise en place d'un suivi judiciaire, la mise en place de visite médiatisée avec enfant et des démarches auprès de la maison départementale des personnes handicapées et la demande d'un titre de séjour pour un étranger malade. D'autres activités sont proposées, notamment des activités sociales et culturelles mais aussi sportives et d'aide à la gestion économique. Les autres prestations sont des activités de bien-être et loisirs (couture, manucure...) et des sorties collectives de plein air.

Tableau 12. Nombre de structures de LHSS de Nouvelle-Aquitaine selon les accompagnements à l'accès et au maintien des droits sociaux, en 2017

	Nb de structures réalisant l'accompagnement	Nb de bénéficiaires	% de bénéficiaires
Accès et maintien des droits sociaux (1)			
Aide à la gestion du budget (dépenses, dossiers surendettement...)	8	63	22,0
Facilitation des démarches administratives	7	233	81,5
Aide juridique (tutelle, curatelle, aide juridictionnelle, etc.,)	7	22	7,7
Maintien des droits sociaux	6	129	45,1
Obtention d'une carte d'identité ou d'une carte de séjour	6	40	14,0
Ouverture des droits sociaux	6	58	20,3
Aide à l'accès au logement	4	50	17,5
Autres prestations	5	126	44,1
Activités (2)			
Activités culturelles	7	123	42,3
Activités sociales (atelier cuisine, groupe de parole...)	7	206	70,8
Activités sportives	5	49	16,8
Activités économiques (budget...)	4	45	15,5
Autres prestations	2	65	22,3

Source : Rapports d'activité des LHSS 2017- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine
(1) non compris 2 structures (file active de 19 personnes) ; (2) non compris 2 structures (file active de 14 personnes)

➤ 284 personnes admises dans les structures de LHSS de Nouvelle-Aquitaine en 2017

Le nombre de personnes admises dans les structures de LHSS de la région au cours de l'année 2017 s'élève à 284. Elles représentent 93 % de l'ensemble des personnes accueillies. D'après les données de neuf structures, la moitié a été orientée par un établissement de santé y compris les PASS, 14 % par des structures médico-sociales (Samsah, PMI, établissement médico-social pour personnes handicapées, CCAS, service de protection des majeurs) et 28 % par un service du secteur social (CHRS, service d'accueil et d'orientation, hébergement d'urgence, pour demandeurs d'asile, SPIP). Enfin, 6 % ont fait l'objet de demandes spontanées et d'orientation par des médecins généralistes.

Tableau 13. Répartition des admissions dans les de LHSS de Nouvelle-Aquitaine selon l'origine de la demande d'admission, en 2017

	Nombre*	%
Établissement de santé	130	52,2
Structure médico-sociale	35	14,1
Service social	70	28,1
Demande spontanée	14	5,6
Total renseigné	249	100,0
Non renseigné	35	12,3
Total général	284	-

Source : Rapports d'activité des LHSS 2017- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

* non compris les admissions de l'Escale non renseignées

Les structures de LHSS de la région ont reçu 552 demandes d'admissions durant l'année 2017. Le nombre d'admissions effectivement enregistrées rapporté à ce nombre de demandes s'élève à 45 %. Ce taux d'admission est variable selon les structures, de 14 % à 100 %.

Sur les dix structures, six indiquent disposer d'un protocole d'admission, une précise qu'il est en cours de rédaction, une n'en a pas et deux restent sans réponse.

Tableau 14. *Nombre d'admissions, de demandes reçues et rapport entre nb de demandes reçues et nb d'admissions (%), dans les de LHSS de Nouvelle-Aquitaine (1 ;2), en 2017*

	Nombre d'admissions	Nombre de demandes reçues	Rapport entre nb de demandes reçues et nb d'admissions (%)
17-Cordia	45	85	52,9
24-Asso. Soutien Dordogne	20	20	100,0
33-CCAS Bordeaux	59	161	36,6
40-Asso. Le Prado	5	9	55,6
47-Asso. La Sauvegarde	20	44	45,5
64-Asso. Atherbea	12	32	37,5
64-Asso. OGFA	26	30	86,7
79-Asso. L'Escale	35	54	64,8
86-Asso. Audacia	3	21	14,3
87-Asso. ARSL	59	96	61,5
Total Région	284	552	45,1

Source : *Rapports d'activité des LHSS 2017- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine*

Les structures ont enregistré près de 300 refus d'admissions en 2017. Un tiers de ces refus sont motivés par une inadéquation du dispositif des LHSS aux besoins de la personne, soit en raison du besoin de soins, soit du fait que la personne relève d'un autre dispositif médico-social ou social plus adapté. Dans près d'un quart des situations de refus, c'est la personne qui ne s'est pas présentée, a refusé le projet d'admission ou a trouvé une autre solution qui lui convenait mieux. Le manque de places disponibles a concerné 84 demandes, soit 28 % des refus d'admission.

Tableau 15. Répartition des refus d'admissions enregistrées par les structures de LHSS de Nouvelle-Aquitaine selon le motif de refus, en 2017

	Nombre de refus d'admission	%
Dispositif non adapté à la personne eu égard à son état de santé (erreur d'orientation)	97	32,8
<i>dont personnes dont la/les pathologie(s) ou comorbidités associées nécessitent une prise en charge hospitalière</i>	32	10,8
<i>dont personnes relevant d'un autre dispositif médico-social (ACT, LAM, EHPAD, MAS...)</i>	30	10,1
<i>dont personnes relevant d'un dispositif social</i>	30	10,1
<i>autre situation</i>	5	1,7
Absence de place disponible (capacité d'accueil atteinte)	84	28,4
Refus de la personne	69	23,3
Autre	46	15,5
Total	296	100

Source : Rapports d'activité des LHSS 2017- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

Près de 250 personnes sont sorties en 2017 du dispositif des LHSS de la région. Près de 40 % des personnes sont orientées vers le dispositif social d'hébergement, 14 % vers un établissement sanitaire et près de 4 % vers un établissement médico-social. Les sorties vers la rue concernent 21 % des personnes. L'accès à un logement autonome avec un bail direct a été possible pour 11 %. Les structures ont prononcé peu d'exclusion, deux personnes sont décédées et trois ont été incarcérées.

Tableau 16. Répartition des sorties enregistrées par les structures de LHSS de Nouvelle-Aquitaine selon l'orientation à la sortie, en 2017

	Nombre	%
Dispositif social d'hébergement	82	38,7
Retour à la rue	44	20,8
Hôpital général, psychiatrique, maternité, USLD, SSR,	29	13,7
Logement autonome avec bail direct	23	10,8
Solutions personnelles (famille, amis)	11	5,2
Retour vers le pays d'origine	6	2,8
Structure médico-sociale pour personnes âgées (EHPAD, Logement foyer)	4	1,9
Exclusion	4	1,9
Structure médico-sociale pour personnes en difficultés spécifiques (CSAPA, ACT, LAM, autre LHSS...)	3	1,4
Prison	3	1,4
Décès	2	0,9
Structure médico-sociale pour personnes handicapées (MAS, FAM)	1	0,5
Total renseigné	212	100,0
Non renseigné	34	13,8
Total général	246	

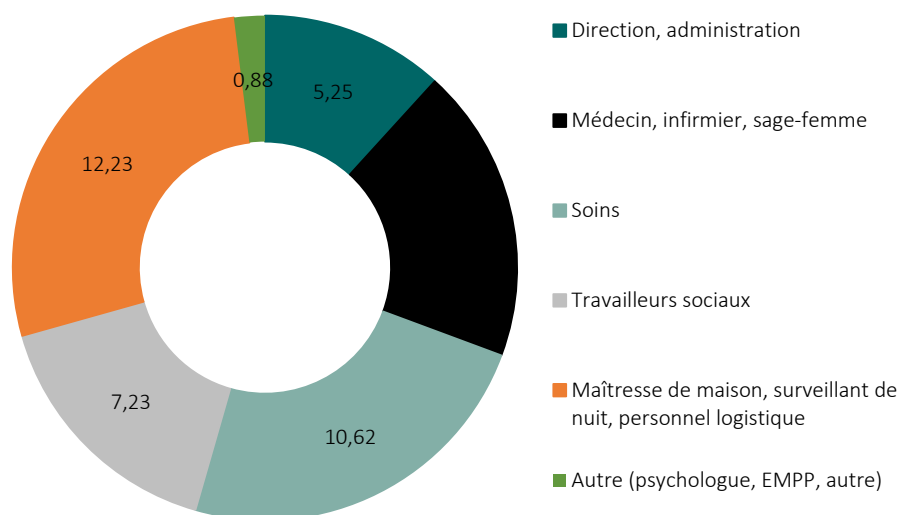
Source : Rapports d'activité des LHSS 2017- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

La durée moyenne de séjour est inférieure à deux mois pour deux structures, elle est de l'ordre de 2,8 à 3,2 mois pour six structures alors qu'elle atteint respectivement 7 mois et 12 mois dans les deux autres. La répartition des séjours par durée n'est pas exploitable (questionnaire non explicite à l'origine d'erreur de remplissage). Les taux d'occupation calculés varient de 67 % à 104 % selon les structures.

➤ Près de 45 ETP en poste dans les LHSS de la région

Les structures de la région totalisent 41,07 équivalents temps plein de professionnels en poste, auxquels s'ajoutent 3,58 ETP en poste délégués par des partenaires, des prestataires extérieurs (vacations, etc.), soit 44,65 ETP en poste. Avec 12,2 ETP soit 30 % du total, les fonctions les plus représentées sont celles de l'hébergement (maîtresses de maison, personnels d'entretien et surveillants de nuit) devant les professionnels assurant les soins de nursing et l'accompagnement quotidien (aides-médico-psychologiques, auxiliaires de vie et aide-soignant) : 10,6 ETP soit 26 %. Le 3^e poste est celui des médecins et infirmiers (8,4 ETP soit 21 % du total), suivi des travailleurs sociaux (7,2 ETP soit 18 %). Les fonctions de direction et d'administration (partagées avec d'autres dispositifs gérés par l'association) représentent 5,3 ETP soit 13 % des ETP.

Graph. 2. Répartition des équivalents temps plein (ETP) en poste* dans les structures de LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2017



Source : Rapports d'activité des LHSS 2017- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine
 * ETP en poste au cahier des charges, compétences supplémentaires internes au LHSS et déléguées à des partenaires, des prestataires extérieurs (vacations, etc.) ; ETP autorisés pour une structure sur les dix

Tableau 17. Répartition des équivalents temps plein (ETP) en poste* dans les structures de LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2017

	nb ETP	%	nb de structures
Direction, administration	5,25	11,8	
Directeur	0,74	1,7	8
Chef de service	2,42	5,4	8
Secrétariat et personnel administratif	2,09	4,7	8
Maîtresse de maison, surveillant de nuit, pro. logistique	12,23	27,4	
Maîtresse de maison	2,19	4,9	4
Personnel logistique (entretien...)	7,04	15,8	4
Surveillant de nuit	3,00	6,7	3
Médecin, infirmier, sage-femme	8,44	18,9	
Médecin	2,58	5,8	7
Infirmier (1)	5,76	12,9	4
Sage-femme (3)	0,1	0,2	2
Soins	10,62	23,8	
Aide médico-psychologique	7,54	16,9	5
Auxiliaire de vie	2,58	5,8	1
Aide-soignant	0,50	1,1	1
Travailleurs sociaux	7,23	16,2	
Educateur spécialisé	3,88	8,7	7
Conseiller en économie sociale et familiale	1,45	3,2	3
Assistant social	1,00	2,2	1
Animateur	0,90	2,0	2
Autres	0,88	2,0	
Autres	0,37	0,8	2
Psychologue	0,34	0,8	2
Equipe mobile psychiatrie précarité (4)	0,17	0,4	
Total	44,65	100,00	10

Source : Rapports d'activité des LHSS 2017- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

* ETP en poste au cahier des charges, compétences supplémentaires internes au LHSS et déléguées à des partenaires, des prestataires extérieurs (vacations, etc.) ; ETP autorisés pour une structure sur les dix

(1) dont 1,1 délégués à des partenaires, prestataires extérieurs

(2) dont 2,21 délégués à des partenaires, prestataires extérieurs

(3) (4) délégués à des partenaires, prestataires extérieurs

➤ Des partenariats nombreux et variés

Huit structures ont cité 40 partenaires différents et 73 partenariats, soit 9 partenariats par structure. Les partenariats les plus représentés sont les structures du champ de l'addictologie, les équipes mobiles psychiatrie précarité (EMPP), les centres hospitaliers, les CHR, les services d'hospitalisation à domicile (HAD), d'orientation pour un hébergement (SIAO, 115), les maisons relais, les pharmacies, les services de soins et d'aide à domicile.



RÉSUMÉ DU RAPPORT

Un dispositif de 10 structures de LHSS en Nouvelle-Aquitaine, en 2017

Aucune structure implantée dans trois départements : Charente, Corrèze et Creuse

70 places autorisées et installées, réparties en structures de 2 à 16 places

305 personnes accueillies en 2017, dont 31% de femmes, 65 % de personnes de nationalité étrangère et 62 % vivant dans la rue ou en hébergement d'urgence avant l'entrée

550 demandes d'admission, dont 45 % ont été admises en 2017. L'absence de places disponibles à l'origine de 28 % des refus d'admission

La moitié des admissions à la demande d'établissements sanitaires et 14 % des sorties orientées vers des établissements sanitaires

45 ETP dont la moitié pour les fonctions liées à l'hébergement et aux soins de nursing et d'accompagnement quotidien

POUR NOUS CITER :

Observatoire régional de la santé (ORS) Nouvelle-Aquitaine. Les lits halte soins santé de Nouvelle-Aquitaine, en 2017. Avril 2019. Rapport n° 054. 15 p.


Téléchargeable sur le site de l'ORS NA (www.ors-na.org)

+ D'INFORMATIONS

Personne à contacter : Nadine SCANDELLA – n.scandella@ors-na.org

Cette étude est réalisée à la demande de l'Agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine



• SIÈGE
 102 Bd Maréchal Juin
33000 BORDEAUX
 05.56.56.99.60

• ANTENNE DE LIMOGES
4 Avenue de la Révolution
87000 LIMOGES
05.55.32.03.01

• ANTENNE DE POITIERS
203 Route de Gençay
86280 SAINT BENOÎT
05.49.38.33.12

 contact@ors-na.org
 www.ors-na.org